

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents :
- Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) :
- Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) :
- Madame Françoise BEY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) :
- Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur :
- Madame Chantal JEANPERT

**N° CP/2019/129 - 74030 - Aménagement de l'espace rural**  
**Rénovation pastorale et reconquête des paysages - Proposition**  
**de prolongation du délai de validité de deux subventions -**  
**VALLEE DE LA BRUCHE**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de prolonger de deux ans, à compter de la date de caducité prévue à l'article 1.7.2 du règlement financier en vigueur en 2017, deux subventions attribuées par délibération n° CP/2017/322 du 11 septembre 2017 :

- la subvention d'un montant de 16 740 € attribuée à l'Association Foncière Pastorale Le Pekli pour une deuxième tranche de travaux ;
- la subvention d'un montant de 24 000 € attribuée à l'Association Foncière Pastorale Grand Roué
- Tifarupt pour une troisième tranche de travaux.

La date de caducité de ces deux subventions est reportée au 31 décembre 2021.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

